



# Compte-rendu de la CAPA des SASU (26 mai 2008)

## Mouvement

60 collègues ont participé au mouvement (dont 3 avis défavorables).

18 collègues sont maintenus sur leur poste d'origine.

Des collègues avec un très fort barème n'ont pas muté en raison de vœux portés sur des postes non vacants.

Par contre, des collègues avec des barèmes très faibles ont pu muter car leurs vœux se portaient sur des zones ou des postes précis non demandés.

## Conseils pour l'année prochaine :

- Des collègues entrant dans le cadre des mesures de carte scolaire auront intérêt à indiquer en premiers vœux des postes précis puis indiquer des zones géographiques (condition pour bénéficier des 200 points de mesure de carte scolaire) dans les derniers vœux.

- s'assurer que les postes demandés sont réellement au mouvement ou se renseigner sur les projets de départ de collègues non inscrits sur la liste AMAC.

## Liste d'aptitude : quand les choix deviennent subjectifs

224 candidats pour 3 collègues promus et une liste complémentaire de 3 noms.

L'université de Caen a demandé à modifier le classement établi sur la base du barème académique et d'invertir deux collègues de l'université en 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> position. Cette proposition faisait suite à une discussion de la Commission Paritaire d'Établissement (instance consultative de l'enseignement supérieur) réunie quelques jours plus tôt. Le SNASUB souhaitait le maintien de la liste d'aptitude telle qu'elle était présentée avec un classement fondé sur un nombre de points, avec un barème identique pour tous les collègues quelque soit le lieu d'affectation dans l'académie. Il s'agit là de la défense élémentaire d'une égalité de traitement concernant la liste d'aptitude.

La DRH a demandé que la collègue située en 5<sup>e</sup> position avec un plus fort barème que celle située en 6<sup>e</sup> position reste devant celle-ci.

Le SNASUB a demandé un vote pour le maintien de la liste telle initiale. La DRH a alors proposé que l'on vote sur la seule liste complémentaire avec les modifications demandées par l'Université et son amendement :

Pour : 8 (SGEN, A&I, Administration)

Contre : 2 (SNASUB)

Le classement a donc été modifié et la liste remaniée selon l'ordre indiqué dans le tableau ci-contre.

**Nous appelons les commissaires paritaires des autres syndicats à se ressaisir pour maintenir le cap sur l'égalité de traitement dans la gestion de nos carrières.**

## Sommaire :

- Bilan du mouvement : Page 1

- Liste d'aptitude : p.1

- Tableau d'avancement : p.2

- Évaluation des agents : demain l'arbitraire ? : p.2

- Infos diverses : p.2

- Déclaration du SNASUB à la CAPA : p.3

- Les collègues qui mutent : p.4

- Listes des postes vacants : p.5

Classement initial	Nouveau classement
1 <sup>er</sup>	Inchangé
2 <sup>ème</sup>	Inchangé
3 <sup>ème</sup>	Inchangé
4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
6 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>

## Tableau d'avancement

Classe supérieure : 120 candidats et 9 promus.

Classe exceptionnelle : 110 candidats et 7 promus.

3 noms sont mis en liste complémentaire pour le tableau d'avancement de la classe exceptionnelle.

## Évaluation des agents : demain l'arbitraire ?

Par ailleurs, la DRH a fait référence aux entretiens d'évaluation pour signaler qu'elle n'en tiendrait pas compte cette année dans le classement des agents (liste d'aptitude et tableaux d'avancement). A partir de l'année prochaine, les entretiens professionnels (remplaçant les actuels entretiens d'évaluation) serviront d'élément pour classer les collègues.

Par exemple, cette année, deux SASU dans le tableau de classe supérieure n'auraient pas pu bénéficier d'un changement de grade si l'entretien d'évaluation avait été pris en compte. Le contenu était trop léger, pas assez fourni en détails sur les compétences acquises, en cours d'acquisition ou à acquérir. Le barème actuel est fondé sur l'ancienneté générale de service, l'ancienneté dans le corps, etc.\* autant d'éléments objectifs qui caractérisent l'agent. Les compte rendus d'entretien professionnel seront rédigés par le supérieur hiérarchique et la valeur professionnelle sera définie par leur propre vision du « bon fonctionnaire ». Sur ce plan, il y aura autant de points de vue que de supérieurs hiérarchiques.

*\* mettons un bémol puisque la note a été introduite comme élément dans les barèmes dont nous avons contesté la légitimité. Ces notes étaient en effet cadrées par des quotas qui n'avaient aucun rapport avec la valeur supposée de l'agent.*

## NOS COMMISSAIRES PARITAIRES

### titulaires

Sylvie DORE,  
LPO Sorel  
Avenue du Labrador,  
14 600 HONFLEUR  
02.31.81.68.68

François FERRETTE,  
Inspection académique de l'Orne  
Place Bonet,  
61 000 Alençon  
08.77.50.72.99

### suppléantes

Andrée CLEMENTE,  
Collège Jacquard,  
1, rue de Flandre  
14 000 CAEN  
02.31.75.33.30

Annie BOUARD  
Inspection académique de l'Orne  
Place Bonet,  
61 000 Alençon  
02.33.32.53.02

## Divers

- 10 stagiaires titularisés
- 2 intégration dans le corps des SASU
- 2 détachement acceptés sur 3
- 2 Congés de formation professionnelle pour 2008-09



**Les commissaires paritaires SNASUB  
se tiennent à votre disposition  
pour toute information complémentaire.**

# **Déclaration du SNASUB**

**CAPA des SASU du 26 mai 2008**

La CAPA se déroule dans une période de grands bouleversements. Toutes les catégories de personnels sont touchées par les suppressions de postes ce qui va avoir des conséquences en terme de promotions et de mouvement.

Il est envisagé dans le cadre du « dialogue social », de supprimer plusieurs attributions aux CAPA, notamment l'étude du mouvement se pratiquerait de façon discrétionnaire, sans débat contradictoire avec les représentants du personnel. Nous nous opposons à ce que les CAPA perdent leurs attributions.

Le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires va perturber le mouvement à travers la « réorientation professionnelle », position du fonctionnaire inexistante à l'heure actuelle. Aujourd'hui, quand un poste est supprimé c'est d'abord celui de la structure avant d'être celui de l'agent. La loi du 13/07/1983 article 12 stipule : « *Le grade est distinct de l'emploi. Le grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent.* » En clair le grade est la propriété de l'agent, l'emploi appartient à l'Administration qui peut en disposer, à charge pour elle de trouver un autre emploi au fonctionnaire. L'agent qui subit une mesure de carte scolaire doit demander sa mutation et l'Administration EST OBLIGEE DE LUI DONNER UN POSTE correspondant à ses vœux dans la mesure du possible en lui donnant une priorité au mouvement (se concrétisant par une bonification de points). La « réorientation professionnelle » permettrait à l'Administration de ne plus l'affecter sur un poste mais lui proposerait une convention pour une reconversion professionnelle et pourrait avoir des missions temporaires dans ce cadre. Il pourra être placé d'office en disponibilité après trois refus de poste.

Les textes réglementaires relatifs aux entretiens professionnels, qui doivent se dérouler prochainement, mettent des limites aux missions des commissaires paritaires et à la défense des agents. Ainsi, jusqu'à présent, il n'y avait aucun délai de recours pour la notation et les collègues pouvaient entamer une procédure même tardive, jusqu'au jour de la CAPA. La contestation des comptes rendus d'entretien professionnel en CAPA sera possible seulement pendant dix jours après avoir un premier recours auprès son supérieur hiérarchique direct. Il faudra donc passer par le filtre du recours gracieux préalable auprès de son chef direct sans soutien des commissaires paritaires. Enfin, l'article 6 du décret du 17 septembre 2007 donne aux CAPA un pouvoir qu'elles n'ont pas puisque ce sont elles qui demanderont au supérieur hiérarchique direct de réviser le compte rendu d'entretien professionnel en lieu et place du recteur.

**Pour le SNASUB,  
chaque collègue compte !**

**Permanence syndicale : 08.77.50.72.99 /06.11.64.15.57 (chaque jour : 13h30 - 17h30)**

<http://www.snasub-caen.fr/>

nom	prénom	ancienne affectation	nouvelle affectation
ARIZZOLI	STEPHANIE	activité	IA de la Manche
BARON	SYLVIE	lycée Tocqueville, Cherbourg	lycée Doucet, Equeurdreville
BEAUDRY	PATRICK	lycée Arcisse de Caumont, Bayeux	lycée Chartier, Bayeux
BEAUFILS	MELANIE	IA du Calvados	lycée Fresnel, Caen
BENOIT	GERLADINE	IA du Calvados	lycée Arcisse de Caumont, Bayeux
BESNARD	NADINE	SCDU Université de Caen	lycée Allende, Hérouville St Clair
BONHOMMET	DOMINIQUE	Rectorat, Caen	CIO Caen 2
COUETIL	EVELYNE	IA de la Manche	CDDP St Lô
DEMARCO	KARINE	académie de Limoges	Université de Caen
DUCREUX	MARIE-CLAUDE	gérée seulement	CROUS
DUTRON	MAGALIE	IA de la Manche	Collège Allais, Honfleur
GALVEZ	VERENE	CDDP, St Lô	Collège Lemaître, Aunay sur Odon
GOURNEL	PHILIPPE	Rectorat, Caen	Université de Caen
GRAVENT	NATHALIE	Collège Lemaître, Aunay sur Odon	Collège La Varenne, Creully
GUILLOIN	MARTINE	IA de la Manche	Lycée le Verrier, St Lô
HAMMICHE	DJAMILA	activité	lycée Allende, Hérouville St Clair
HUARD	MARYSE	Collège Gosciny, Céaucé	lycée Robert de Mortain, Mortain
HURALT	MARYLENE	GRETA Sud-Normandie, Flers	lycée Tellier, Condé sur Noireau
JACQUES	DELPHINE	inconnue	Collège Les Sources d'Aure, Caumont l'Éventé
LATOURE	ELISABETH	CIO Caen 1	IUFM, Caen
LAVAGNA	EVELYNE	Académie de Versailles	IA de la Manche
LECRIVAIN-PIGNOT	BEATRICE	Lycée Lebrun, Coutances	Lycée Grignard, Cherbourg
LEGOUPIL	VIVIANE	Lycée Charles de Gaulle, Caen	Collège Letot, Bayeux
LEPREVOST	SYLVIE	Lycée Fresnel, Caen	Lycée Malherbe, Caen
LEROYER	SEVERINE	Rectorat, Caen	Collège des Douits, Falaise
LETERRIER	ANNICK	Rectorat, Caen	Collège Senghor, Ifs
LOISEL	MARTINE	Collège Mirbeau, Trévières	Collège Brassens, Pontorson
MARTY	MARIE-CLAIRE	CREPS, Houlgate	CIO, Lisieux
MESNAGE	MARIE-THERESE	Lycée Pierre et Marie Curie, St Lô	EREA Doisneau, St Lô
METAIRIE	INGRID	CRDP, Caen	Collège Verlaine, Evrecy
MONCUIT	STEPHANIE	Université, Cherbourg	Lycée Lebrun, Coutances
MONROCQ	ISABELLE	lycée Arcisse de Caumont, Bayeux	Collège Mirbeau, Trévières
MORIN	BEATRICE	IA du Calvados	Rectorat, Caen
PERIER	LYDIE	Lycée Grignard, Cherbourg	Collège Barbey d'Auréville, St Sauveur le Vicomte
PODEVIN	GINETTE	étranger	Collège Mottier, Le Teilleul
RAVENEL	CHRISTIANE	Lycée Malherbe, Caen	lycée Arcisse de Caumont, Bayeux
RAY	FRANCINE	IUFM, Caen	Université de Caen
ROLLAND	BENOIT	IA du Calvados	Université de Caen
SALAZAR	LAURENCE	Collège Varignon, Hérouville St Clair	Lycée Allende, Hérouville St Clair
SIDA	BRIGITTE	Collège Chartier, Bayeux	Collège Miclot, Portbail
TABEL	FLORENCE	Collège Allais, Honfleur	CROUS
ULAS	SYLVIE	GRETA Calvados, Fresnel, Caen	CRDP

# **Postes vacants à l'issue de la CAPA des SASU (26 mai 2008)**

A l'issue de la CAPA, un certain nombre de postes restent vacants.

Ils devraient être attribués soit à des contractuels soit à des fonctionnaires. Parmi eux :

- reçus au concours interne : 7 personnes
- reçus au concours externe : 11 personnes
- promus sur la liste d'aptitude : 3 personnes
- postes réservés Anciens Combattants et Victimes de Guerre : 2 personnes
- recrutement travailleur handicapé : 1 personne

## **CALVADOS (18 postes)**

- Rectorat : 3 (fonction administrative)
- CROUS : 1 (fonction administrative, non logé)
- CREPS, Houlgate : 1 (fonction administrative, non logé)
- SCDU Université : 1 (gestion matérielle, non logé)
- Collège Varignon, Hérouville St Clair : 1 (non gestionnaire, non logé)
- IUT, Caen : 1 (fonction administrative, non logé)
- LP Jean Jooris, Dives sur Mer : 1 (non gestionnaire, logé)
- Collège Allais, Honfleur : 1 (gestion matérielle, logé)
- Lycée Laplace, Caen : 1 (non gestionnaire, non logé)
- IA, Hérouville St Clair : 7 (fonction administrative)

## **MANCHE (10 postes)**

- Collège Grillard, Bricquebec : 1 (fonction administrative, non logé)
- Lycée Lehec, St Hilaire du Harcouet : 1 (non gestionnaire, logé)
- CIO, Cherbourg : 1 (fonction administrative)
- Collège Le clos tardif : 1 (gestion matérielle, non logé)
- Collège Marigné, Isigny le Buat : 1 (gestion matérielle, logé)
- Université, Cherbourg : 1 (fonction administrative)
- UFR Université, Cherbourg : 1 (fonction administrative)
- IA, St Lô : 3 (fonction administrative)

## **ORNE (13 postes)**

- Collège Grenier, Le Mêle sur Sarthe : 1 (gestion matérielle, logé)
- Collège Chartier, Mortagne au Perche : 1 (non gestionnaire, non logé)
- Collège Hée-Fergant, Vimoutiers : 1 (gestion matérielle, non logé)
- Collège Harel, Remalard : 1 (gestion matérielle, logé)
- GRETA Sud-Normandie, Flers : 1 (prendre contact avec la DAFCO pour savoir s'il est au mouvement)
- IUT, Alençon : 3 (fonction administrative)
- Collège Goscinny, Céaucé : 1 (gestion matérielle, logé)
- CIO, Mortagne au Perche : 1 (fonction administrative)
- DDJS, Alençon : 1 (fonction administrative)
- IA, Alençon : 2 (fonction administrative)